

Arrêté N° MA-ART-2022-148

OBJET : Arrêté de stationnement, 9 rue de l'Eglise et 6 rue d'Harcourt, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts-d'Aunay

Le Maire de les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande présentée par Madame LARCHER Océane visant à faire réserver trois places de stationnement devant le 9 rue de l'Eglise et devant le 6 rue d'Harcourt, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, afin de procéder à son déménagement et son emménagement le jeudi 4 août 2022 de 8h à 18h ;

ARRÊTE

Article 1 – Trois places de stationnement sont réservées devant le 9 rue de l'Eglise et devant le 6 rue d'Harcourt, le jeudi 4 août 2022 de 8h à 18h.

Article 2 – La signalisation règlementaire est mise en place par la commune.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame LARCHER Océane,
- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis (BUS VERTS)
- Le responsable des Services Techniques,
- La Directrice Générale des Services,
- Le service voirie de Pré-Bocage,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 3 août 2022.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

